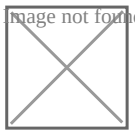

Licenciement a l'amiable : motif économique

Par **panda42000**, le **16/01/2009** à **18:45**

Bonjour et bonne année à tous

Je suis actuellement cadre dans une importante société de transport et mon patron vient de m'annoncer hier que sous prétexte de "difficultées économiques pour l'année 2009" , la société souhaitait se séparer de moi à "l'amiable" (négociation).

Cela fait bientot 8 ans que je fais parti de cette société et je ne suis pas coutumier des licenciements

Je n'ai pas encore eu le RDV avec les RH (prévu semaine prochaine à définir)

Qui d'après vous peut le mieux me renseigner sur mes droits, le type de négo à mener et comment la mener, afin que pour cette année 2009 qui semble très périeuse en terme d'offre d'emploi je puisse m'y retrouver au mieux ?

Merci d'avance pour vos réponses

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations

Cordialement

Par **LalaSpider**, le **17/01/2009** à **11:21**

Bonjour, bonne année à vous aussi.

Votre affaire me paraît très compliquée.
Votre patron ne peut pas vous licencier pour motif économique à l'amiable. La rupture à l'amiable doit être décidée d'un commun accord, alors que le licenciement, pour motif économique ou personnel, n'est que la décision du patron. Je pense que votre patron veut "masquer" le licenciement.
Comme je pense que vous ne tenez pas à vous faire licencier, en cette année particulièrement, il n'est pas question de rupture à l'amiable.

Je ne sais pas si j'ai très bien répondu à votre question, mais je vous conseille d'aller voir un expert en droit du travail, qui vous renseignera bien mieux que quiconque. Sinon, renseignez-

vous aux prud'hommes.

Bonne chance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés